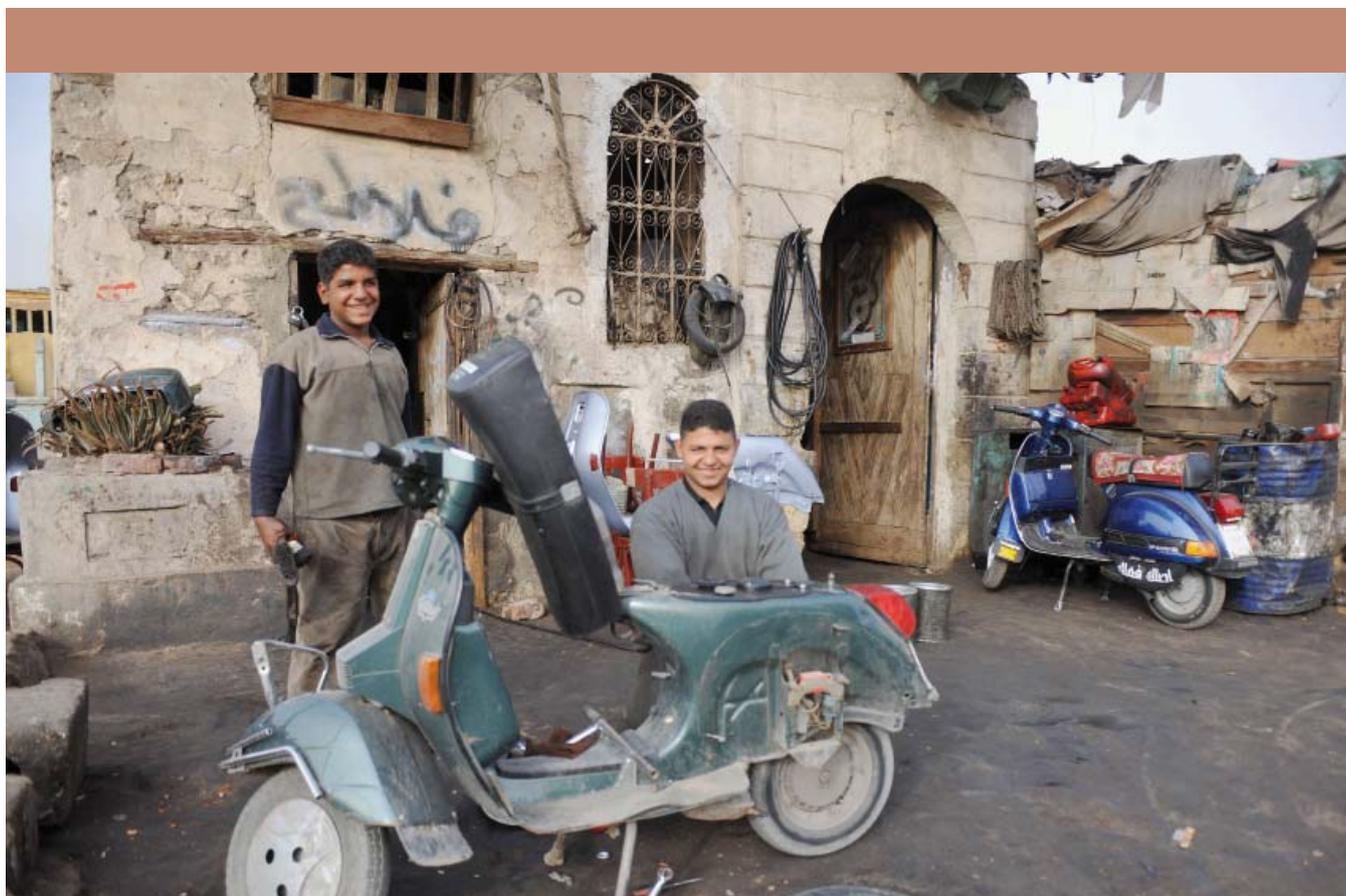


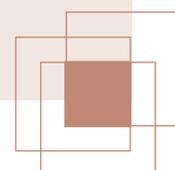
Mesure de l'économie informelle



Atelier de mécanique au Caire, Egypte.

2.1 MESURER L'ECONOMIE INFORMELLE : RELEVER LES DEFIS STATISTIQUES

■ Depuis les années 1970, lorsque l'utilisation du terme «secteur informel» se généralisa, des efforts ont été faits pour formuler des définitions plus précises s'accordant mieux avec l'estimation statistique. Le concept d'économie informelle était insaisissable, non seulement en tant que catégorie, du fait de ses nombreuses associations possibles, mais également en tant qu'entité traçable en raison de sa mobilité et du manque de visibilité. L'élargissement du concept d'informalité, d'abord par la Résolution de la Conférence internationale du Travail en 2002, puis par la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail en 2003, a permis de faire avancer les travaux en termes d'élaboration de directives pour une meilleure disponibilité et une qualité accrue des statistiques, mieux harmonisées. La présente note examine l'état actuel des statistiques en matière de définition et de mesure de l'économie informelle. Elle décrit le développement conceptuel du terme et évalue les défis à venir en matière de mesure et de collecte de données. Les réponses novatrices de l'OIT et de la communauté statisticienne internationale vis-à-vis du manque d'informations y sont abordées.



- **Insuffisance des données**
- **Pourquoi est-il important de mesurer?**
- **Conceptualiser l'économie informelle**
 - **L'emploi dans le secteur informel et les entreprises du secteur informel**
 - **Le concept d'«emploi informel»**

■ **Insuffisance des données** Dans de nombreux pays, l'économie informelle joue un rôle majeur dans la création d'emplois, de revenus ainsi que dans la production – elle représente au moins 75 pour cent de l'emploi non agricole dans certains pays en voie de développement. Toutefois, pour de nombreux pays, la connaissance statistique détaillée de l'économie informelle reste, au mieux, fragmentée, superficielle et anecdotique. Les efforts faits au cours des dernières années au sein de la communauté statisticienne internationale ont permis de clarifier les concepts et les définitions opérationnelles de l'économie informelle. Les défis clés à venir sont:

- favoriser une meilleure compréhension des concepts statistiques de l'économie informelle,
- guider les pays pour l'application des normes internationales dans les cadres statistiques, et
- démontrer les bonnes pratiques en matière d'analyse des statistiques sur l'économie informelle à des fins de politique.

■ **Pourquoi est-il important de mesurer?** Le développement de statistiques permettant de mesurer l'ampleur et la nature de l'économie informelle est important pour de nombreuses raisons, comme base de formulation et d'évaluation de politiques efficaces soutenant la transition vers la formalité; comme outil de représentation pour les groupes de populations impliqués afin de décrire les tendances mondiales et nationales en terme d'emploi, ainsi que pour analyser les liens entre croissance et emploi.

En termes d'emploi, les politiques nationales sont mieux informées lorsque l'ampleur du travail informel et les conditions présentes dans ces schémas d'emploi sont connues. Les informations sur le marché du travail dans les pays portent généralement sur le volume de travail disponible ou non, en utilisant des statistiques générales d'emploi et de chômage. Il manque les détails des différentes couches et formes de travail précaire. Étant généralement reconnu que l'économie informelle se caractérise par une absence d'identité juridique, de mauvaises conditions de travail, la non adhésion aux systèmes de protection sociale, l'incidence des accidents et maladies liés au travail et une liberté d'association limitée, le fait de produire des statistiques comptabilisant le nombre de personnes concernées permettra certainement d'élargir la base de connaissance sur l'étendue et le contenu des réponses politiques nécessaires.

● Pour de nombreux pays, la connaissance statistique détaillée de l'économie informelle reste, au mieux, fragmentée

● La mesure du produit intérieur brut et de l'emploi peut être fortement sous-estimée si les activités informelles ne sont pas prises en compte. En outre, les politiques nationales sont mieux informées lorsque l'ampleur du travail informel et les conditions présentes dans ces schémas d'emploi sont connues

En outre, sans davantage de données détaillées sur l'emploi, il est difficile de déterminer si les politiques de croissance économique permettent d'améliorer l'emploi quantitativement et qualitativement et, à la fin, d'éradiquer la pauvreté. Par conséquent, la communauté de développement est globalement mieux servie lorsqu'elle dispose d'une meilleure image de l'ampleur de l'informalisation en tant que phénomène régional ou mondial et de l'impact des schémas d'emploi sur le développement humain et de la réduction de la pauvreté dans différents pays.

Inclure les activités informelles dans la comptabilisation nationale permet une évaluation plus globale de la richesse nationale, ce qui est important pour construire des réponses politiques et établir des comparaisons dans le temps entre les pays. La mesure du produit intérieur brut et de l'emploi peut être fortement sous-estimée si les activités informelles ne sont pas prises en compte. Cette distorsion conduit à des chiffres inexacts sur les niveaux nationaux de pauvreté (mesurée par le PIB par tête), sur la situation environnementale (mesuré par l'émission de polluants par PIB) et sur l'aide au développement fondée sur le PIB.¹ En outre, mesurer l'économie informelle répond à l'objectif des systèmes statistiques nationaux, à savoir «réduire autant que possible l'incidence des activités non observées et faire en sorte que celles qui restent sont adéquatement mesurées et incluses dans les estimations de PIB» et d'autres données.²

● Le concept d'informalité a évolué, son cadre passant de l'emploi dans un type spécifique d'unité de production (ou d'entreprises) à un phénomène touchant toute l'économie

■ **Conceptualiser l'économie informelle.** Depuis son invention dans les années 1970, le terme «secteur informel» a servi à désigner de manière conceptuelle toutes les activités qui sont exclues du droit ou échappent au cadre de la réglementation et de la taxation. Une des raisons du manque de précision est que pendant de nombreuses années, la communauté de développement a dû se contenter d'une description plutôt que d'une définition du secteur informel. L'OIT déclara en 1991, par exemple, que le secteur informel était «constitué d'activités économiques à petite échelle, composé d'indépendants recourant au travail familial ou à quelques ouvriers». Elle décrit des caractéristiques telles que la possession d'un capital réduit, l'utilisation d'une technologie de faible niveau et le manque d'accès aux marchés et aux institutions officielles, sans adopter toutefois une définition officielle.³

En 1993, le concept statistique d'activités du secteur informel fut adopté lors de la 15e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST).⁴ Plus de quinze ans plus tard, le concept d'informalité a évolué, son cadre passant de l'emploi dans un type spécifique d'unité de production (ou d'entreprises) à un phénomène touchant toute l'économie, le centre d'attention actuel étant le développement et l'harmonisation des indicateurs de l'économie informelle.⁵ Le changement conceptuel de secteur informel en économie informelle (décrit ci-après), s'il offre une image techniquement valable et exploitable des réalités changeantes du monde du travail, a fait naître des défis en matière de mesure d'un concept qui présentait déjà de nombreuses difficultés (abordées ci-après). Le concept statistique actuel d'emploi informel est également décrit ci-après. Toutefois, parce qu'il faut du temps pour

1 Voir la section Ressources pour accéder à: OCDE/FMI/OIT/CIS STAT, 2002, *Mesurer l'économie non observée: manuel*.

2 Ibid.

3 BIT 1991, Le dilemme du secteur non structuré, Genève.

4 Pour plus de détails, voir la section Ressources pour accéder à la résolution de la CIST concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel.

5 Pour des informations complètes sur l'histoire de l'économie informelle en tant que concept statistique, en particulier en ce qui concerne le chemin entre la mesure de l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, voir la section Ressources pour accéder à: Hussmanns, R., 2004.

qu'un «nouveau» concept statistique prenne, certains pays continueront à s'appuyer durant les quelques années à venir, sur le concept de l'emploi dans le secteur informel, dont la définition statistique reste le sujet de la brève discussion dans la sous-section suivante.

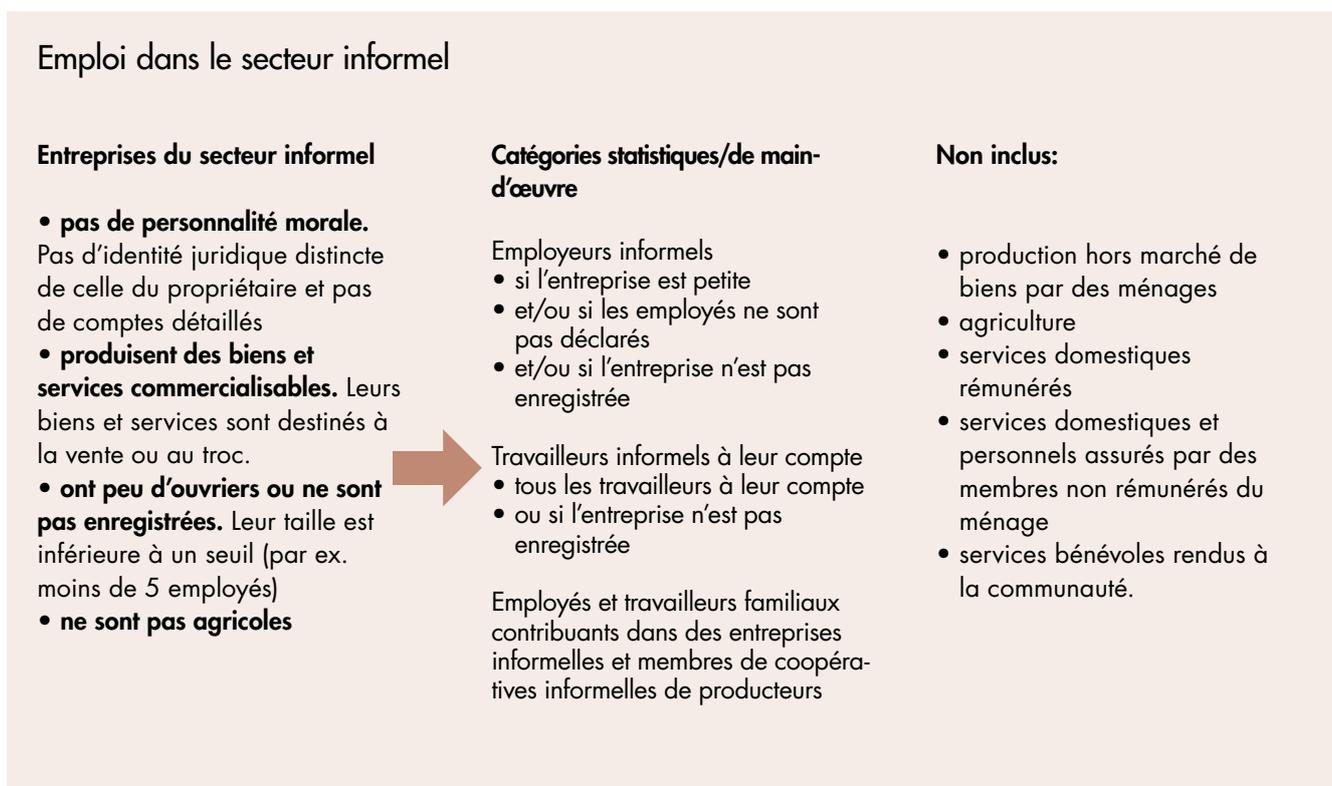
- **Emploi dans le secteur informel et entreprises du secteur informel.** La définition de l'emploi dans le secteur informel officiellement adoptée par la 15^e CIST repose sur le concept d'*entreprise du secteur informel*, ce qui inclut tous les emplois considérés comme étant liés à ce type d'entreprise. En d'autres termes, l'emploi dans le secteur informel comprend fondamentalement tous les emplois dans les entreprises non enregistrées et/ou les petites entreprises privées sans personnalité morale produisant des biens ou services destinés à la vente ou au troc.

Cette définition présente des nuances et des complexités considérables. Le terme «entreprise» est utilisé au sens large puisqu'il couvre à la fois les unités qui utilisent de la main d'œuvre embauchée et celles dirigées par des personnes travaillant à leur compte ou en tant qu'indépendants, soit seules soit avec l'aide de membres de la famille non rémunérés. Les travailleurs, quelle que soit leur situation d'emploi, sont inclus s'ils sont considérés comme étant engagés dans une entreprise informelle. Ainsi, les vendeurs de rue indépendants, les chauffeurs de taxi et les travailleurs à domicile sont tous considérés comme des entreprises. La logique derrière l'établissement du critère fondé sur la taille de l'emploi était qu'en dessous d'une certaine taille, les entreprises sont souvent dispensées, - en vertu du droit du travail et de la sécurité sociale -, de déclarer l'employé et sont peu susceptibles d'être concernées par le recouvrement de taxes ou l'application du droit du travail, les ressources gouvernementales étant insuffisantes pour s'occuper des très nombreuses petites entreprises (dont beaucoup se caractérisent par une forte rotation du personnel ou un manque de caractéristiques facilement reconnaissables).

Certaines activités, parfois assimilées à des activités informelles, ne sont pas incluses dans la définition des entreprises informelles pour des raisons pratiques et méthodologiques. Les activités exclues sont, entre autres: les activités agricoles et liées,⁶ les ménages produisant des biens pour leur usage exclusif, par exemple l'agriculture de subsistance, les travaux ménagers, les soins et l'emploi de domestiques rémunérés ainsi que les services bénévoles rendus à la communauté.

6 La recommandation d'exclure l'agriculture et les activités liées du cadre des enquêtes sur le secteur informel et de les mesurer séparément répondait à des raisons pratiques de collecte de données. Couvrir un secteur agricole immense, par exemple, impliquerait un accroissement considérable des opérations d'enquête et une augmentation des coûts. En outre, les systèmes établis d'enquêtes de l'agriculture semblent mieux répondre aux besoins liés à la mesure des activités agricoles et liées.

Une illustration de l'emploi dans le secteur informel en tant que concept statistique est présentée dans l'encadré ci-dessous:



La définition des entreprises du secteur informel fut ultérieurement incluse dans le Système de comptabilité nationale (SCN 1993), adopté par le Conseil économique et social des Nations Unies sur la recommandation de la Commission de statistique des Nations Unies.⁷ L'inclusion dans le SCN fut considérée comme essentielle, puisqu'elle constituait un pré-requis à l'identification du secteur informel en tant qu'entité distincte dans la comptabilité nationale et donc pour la quantification de la contribution du secteur informel au produit intérieur brut.

- **Le concept d'«emploi informel».** La définition de la 15^e CIST se rapporte au *secteur informel* et aux emplois qu'il représente. Mais il a été reconnu, également au sein de la communauté statisticienne, que des aspects de l'informalité peuvent également exister en dehors des entreprises du secteur informel telles que définies actuellement. Les travailleurs occasionnels, temporaires et saisonniers, par exemple, pourraient être employés de manière informelle – sans protection sociale, sans prestations maladies, sans statut juridique, sans droits et sans liberté d'association – mais lorsqu'ils sont employés dans le secteur formel, ils ne sont pas pris en compte lorsqu'on mesure l'emploi dans le secteur informel.

⁷ Les informations sur le Système de comptabilité nationale (SCN 1993 et SCN 2008) sont disponibles auprès de la Division de statistique des Nations Unies, New York; <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/default.htm>.

Éviter la confusion des terminologies

Au sein de la communauté statisticienne, il est important d'appliquer une terminologie précise. Pour le profane, les termes «secteur informel», «économie informelle», «emploi dans le secteur informel» et «emploi informel» peuvent sembler interchangeables. *Ils ne le sont pas*. Les nuances associées à chaque terme sont extrêmement importantes du point de vue technique. Ce qui suit peut tenir lieu de référence facile pour la terminologie associée à l'informalité et ses définitions techniques:

(a) **Économie informelle**

Toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n'est pas couverte ou est insuffisamment couverte – selon la loi ou en pratique – par des dispositions officielles (sur la base de la CIT de 2002)

(b) **Secteur informel**

Groupe d'unités de production (entreprises sans personnalité morale détenues par des ménages) incluant les «entreprises informelles de personnes à leur compte» et les «entreprises d'employeurs informels» (sur la base de la 15^e CIST)

(c) **Entreprise du secteur informel**

Entreprises non enregistrées et/ou petites entreprises privées sans personnalité morale engagées dans des activités non agricoles avec au moins une partie des biens ou services produits pour la vente ou le troc (sur la base de la 15^e CIST)

(d) **Emploi dans le secteur informel**

Tout emploi dans des entreprises du secteur informel (c) ou toute personne employée dans au moins une entreprise du secteur informel, quelle que soit sa situation d'emploi et qu'il s'agisse de son emploi principal ou secondaire (sur la base de la 15^e CIST)

(e) **Emploi informel rémunéré**

Tout travail d'employé caractérisé par une relation de travail non soumise au droit national du travail, à l'imposition sur le revenu, à la protection sociale ou ne donnant pas droit à certaines prestations d'assurance-emploi (sur la base de la 17^e CIST)

(f) **Emploi informel**

Nombre total d'emplois informels, que ce soit dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages; y compris les employés occupant un emploi informel (e); employeurs et travailleurs à leur compte employés dans leur propre entreprise du secteur informel; membres de coopératives informelles de producteurs; travailleurs familiaux contribuant dans des entreprises du secteur formel ou informel; et travailleurs à leur compte engagés dans la production de biens à l'usage exclusif de leur ménage (sur la base de la 17^e CIST)

(g) **Emploi dans l'économie informelle**

Somme de l'emploi dans le secteur informel (d) et de l'emploi informel (f) hors du secteur informel; le terme n'a pas été avalisé par la 17^e CIST

Au début des années 2000, de meilleures statistiques sur l'économie informelle, capables d'identifier l'emploi informel dans le secteur formel et en dehors, ont fait l'objet d'une demande de plus en plus forte. Les utilisateurs des statistiques, conduits par le Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi) – un forum international de statisticiens et d'utilisateurs de statistiques s'intéressant à la mesure du secteur informel et à l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des statistiques du secteur informel – essayèrent progressivement de promouvoir ce concept élargi d'informalité. L'idée était d'introduire un concept élargi, fondé sur l'emploi, d'*emploi informel* en complément du concept fondé sur l'entreprise, d'*emploi dans le secteur informel*.⁸ Lors de sa 5^e réunion en 2001, le Groupe de Delhi demanda le développement d'une définition statistique et d'un cadre de mesure de l'emploi informel afin de compléter la norme d'emploi existante dans le secteur informel.

⁸ Le Groupe de Delhi fut constitué en 1997 pour s'attaquer à divers problèmes méthodologiques liés à la mesure du secteur informel. Il a depuis élargi son champ d'action à l'emploi informel et à l'évaluation des liens entre informalité et pauvreté. Pour plus d'information, voir: <http://www.mospi.gov.in>



Vendeuses sur un marché aux légumes au Népal.

- Nouveaux cadres pour identifier l’informalité
- Définir l’emploi informel
 - L’emploi dans le secteur informel
 - L’emploi informel
- Sources des données
- Mesure indirecte et indicateurs liés
 - Méthodologie résiduelle
 - Emploi vulnérable
 - Travailleurs pauvres

■ **Nouveaux cadres pour identifier l’informalité.** Le Département de statistique du BIT et la 17^e CIST ont relevé le défi consistant à développer de nouveaux cadres permettant de mieux identifier le phénomène d’informalité. Le BIT conceptualisa un cadre pour définir l’économie informelle, présenté et adopté lors de la Conférence internationale du Travail en 2002. L’économie informelle était définie comme «toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques, non couverte ou insuffisamment couverte – selon la loi ou en pratique – par des dispositions officielles».⁹ En 2003, la 17^e CIST adopta les directives avalisant le cadre en tant que norme statistique internationale.

En suivant l’évolution du concept informel (voir tableau ci-dessous), il est important de garder à l’esprit le fait que le passage au concept élargi d’économie informelle n’avait pas pour objectif de remplacer un terme par un autre (voir l’encadré sur la terminologie ci-dessus), mais plutôt de prendre en compte différents aspects de l’«informalisation de l’emploi». Il convient également de se rappeler que pour des besoins statistiques, la 17^e CIST n’avalisa pas l’utilisation du terme «emploi dans l’économie informelle» pour représenter la totalité des activités informelles. Les raisons en sont (i) qu’il ne faut pas confondre les différents types d’unités d’observation impliquées (entreprise par opposition à emploi), (ii) que certaines interventions politiques devraient cibler l’entreprise et d’autres l’emploi, et (iii) que le concept de secteur informel né de la 15^e CIST devait être distingué de l’emploi informel puisqu’il faisait maintenant partie du SCN et qu’un grand nombre de pays collectaient déjà des statistiques sur base de cette définition.

● L’économie informelle est définie comme «toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n’est pas couverte ou est insuffisamment couverte – selon la loi ou en pratique – par des dispositions officielles». Le nouveau terme «économie informelle» n’avait pas pour objectif de remplacer un terme par un autre, mais plutôt de tenir compte de différents aspects de l’informalité

Chronologie de l’informalité en tant que concept statistique

- **1993:** définition du secteur informel adoptée par la 15^e CIST.
- **1999:** troisième réunion du Groupe d’experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi), où il fut conclu que le groupe devait formuler des recommandations sur l’identification des formes précaires d’emploi (y compris le travail à domicile) dans le secteur informel et en dehors.

⁹ Voir la section Ressources pour accéder à BIT 2002, Résolution concernant le travail décent et l’économie informelle.

- **2001:** cinquième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi), où il fut conclu que la définition et la mesure de l'emploi dans le secteur informel devaient être complétées par une définition et une mesure de l'emploi informel et que les membres du Groupe devaient tester le cadre conceptuel développé par le BIT.
- **2002:** 90e session de la Conférence internationale du Travail, où la nécessité de plus de statistiques de meilleure qualité sur l'économie informelle fut soulignée et où il fut demandé à l'OIT d'appuyer les pays en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques. La CIT proposa également une définition de l'économie informelle.
- **2002:** sixième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi), qui reconnut la nécessité de consolider l'expérience des pays et recommanda d'approfondir les recherches pour développer une définition de l'emploi informel et des méthodes de compilation de statistiques sur l'emploi informel au travers d'enquêtes de main-d'œuvre.
- **2003:** la 17e CIST adopte des directives concernant une définition de l'emploi informel en tant que norme statistique internationale.
- **2012:** le BIT publiera un *Manual on Surveys of Informal Employment and Informal Sector* sur les problèmes méthodologiques liés aux enquêtes sur l'économie informelle au niveau national.

■ Définir l'emploi informel. La 17^e CIST a défini l'*emploi informel* comme le nombre total d'*emplois* informels, que ce soit dans les entreprises du secteur formel, dans les entreprises du secteur informel ou dans les ménages, sur une période de référence donnée.¹⁰ Sont inclus:

- i. Les travailleurs à leur compte (indépendants sans employés) dans leur propre entreprise du secteur informel;
- ii. Les employeurs (indépendants avec employés) dans leur propre entreprise du secteur informel;
- iii. Les travailleurs familiaux contributifs, quel que soit le type d'entreprise;
- iv. Les membres de coopératives informelles de producteurs (non établies en tant qu'entités juridiques);
- v. Les employés occupant un emploi informel tel que défini par la relation de travail (selon la loi ou en pratique, emplois non soumis au droit national du travail, à l'imposition sur le revenu, à la protection sociale ou ne donnant pas droit à des prestations d'assurance-emploi (congés annuels ou de maladie payés, etc.);
- vi. Les travailleurs à leur compte engagés dans la production de biens exclusivement destinés à une utilisation finale par leur ménage.

Seules les catégories i, ii et iv auraient été totalement identifiées selon le cadre statistique pour l'emploi dans le secteur informel. Les autres statuts pourraient être inclus ou non, selon la nature de l'unité de production dans laquelle l'activité est réalisée (c'est-à-dire si elle est considérée comme une entreprise informelle). Le nouvel élément majeur de ce cadre fut la catégorie v, employés occupant un emploi informel.¹¹ Cette catégorie identifie la plus

10 Voir la section Ressources pour accéder à: Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, adoptées par la 17^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail.

11 L'emploi informel hors du secteur informel inclut également les travailleurs familiaux contributifs travaillant dans des entreprises du secteur informel et les travailleurs à leur compte engagés dans la production de biens à un usage final exclusif par leur ménage.

grande partie de l'«emploi informel hors du secteur informel» dans de nombreux pays et inclut les travailleurs pour lesquels «... la relation de travail est, selon la loi ou en pratique, non soumise au droit national du travail, à l'imposition sur le revenu, à la protection ou ne donne pas droit à des prestations d'assurance-emploi (préavis de licenciement, indemnité de départ, congés annuels ou de maladie payés, etc.)». Sont inclus:

- *les employés non déclarés* qui ne disposent pas de contrat écrit explicite ou ne sont pas soumis au droit du travail;
 - les travailleurs qui ne bénéficient pas de congés annuels ou de maladie payés ou de régime de sécurité sociale ou de retraite;
 - la plupart des *travailleurs domestiques rémunérés* employés par des ménages;
 - la plupart des travailleurs *occasionnels, temporaires et saisonniers*.
- **L'emploi dans le secteur informel.** La souplesse du concept de secteur informel fut volontairement conservée afin de couvrir les situations et les besoins nationaux spécifiques. Dans la pratique, cela a donné lieu à une collection de statistiques nationales sur l'emploi dans le secteur informel, les pays exploitant à leur convenance la variation des critères présentés dans la résolution internationale.¹² Certains pays appliquent le critère d'entreprises non enregistrées mais les exigences en matière d'enregistrement peuvent varier d'un pays à l'autre. D'autres appliquent le critère de taille d'emploi uniquement (qui peut varier selon les pays) et d'autres encore continuent à appliquer une combinaison des deux. En raison des différences nationales en termes de définitions et de couverture, la comparabilité internationale de l'indicateur emploi dans le secteur informel est limitée¹³.

En résumé, les problèmes liés à la comparabilité des données pour la mesure de l'emploi dans le secteur informel résultent, en particulier, des facteurs suivants¹⁴ :

- différences entre les sources de données;
 - différences en termes de couverture géographique;
 - différences entre les branches d'activités économiques couvertes. Il y a à une extrémité les pays qui couvrent tous les types d'activité économique, y compris l'agriculture, et à l'autre extrémité, ceux qui ne couvrent que la fabrication;
 - différences entre les critères utilisés pour définir le secteur informel, par exemple, la taille de l'entreprise ou de l'établissement par opposition au non enregistrement de l'entreprise ou du travailleur;
 - différences entre les seuils retenus pour la taille des entreprises;
 - inclusion ou exclusion des travailleurs domestiques rémunérés;
 - inclusion ou exclusion des personnes ayant un emploi secondaire dans le secteur informel mais dont l'emploi principal est hors du secteur informel, par exemple dans l'agriculture ou le service public.
- **Emploi informel.** Comme le concept du secteur informel, le concept d'emploi informel fut élaboré afin de permettre aux pays de répondre à leur propre situation et à leurs propres besoins. Les Directives de la 17^e CIST précisent que «les critères opérationnels permettant de définir les emplois

● Comme le concept de secteur informel, le concept d'emploi informel fut élaboré afin de permettre aux pays de répondre à leur propre situation et leurs propres besoins

12 BIT 2009, le tableau 7 présente les données nationales sur l'emploi dans l'économie informelle selon cinq séries fondées sur les définitions appliquées.

13 Il existe également une diversité en matière de classement des domestiques rémunérés selon les pays et les sources d'informations. Parmi les pays utilisant les enquêtes de main-d'œuvre ou les ménages pour mesurer l'emploi dans le secteur informel, ils sont presque autant à inclure les domestiques rémunérés dans le secteur informel qu'à les exclure. Par opposition, les pays qui utilisent les enquêtes sur les unités de production des secteurs informels ou assimilées excluent généralement tous les domestiques rémunérés ou n'incluent que ceux qui se considèrent comme indépendants.

14 Pour plus de détails, voir la section Ressources pour accéder à: BIT 2009, Indicateurs Clés du Marché du Travail, 6^e édition, tableau 7, Emploi dans le secteur informel.

informels d'employés doivent être déterminés selon les circonstances nationales et selon la disponibilité des données.» Certains pays (en particulier les pays en développement) peuvent choisir de développer une mesure qui inclut les emplois informels des travailleurs à leur compte, des employeurs et des membres des coopératives de producteurs, alors que d'autres (en particulier les pays développés) peuvent souhaiter limiter la mesure de l'emploi informel aux emplois des employés. Si elle est certainement une caractéristique louable et nécessaire, la flexibilité inhérente au concept statistique devient restrictive lorsqu'il s'agit de comparabilité des statistiques entre les pays. Une comparabilité accrue ne sera possible à long terme que lorsque les bonnes pratiques auront écarté celles qui le sont moins.

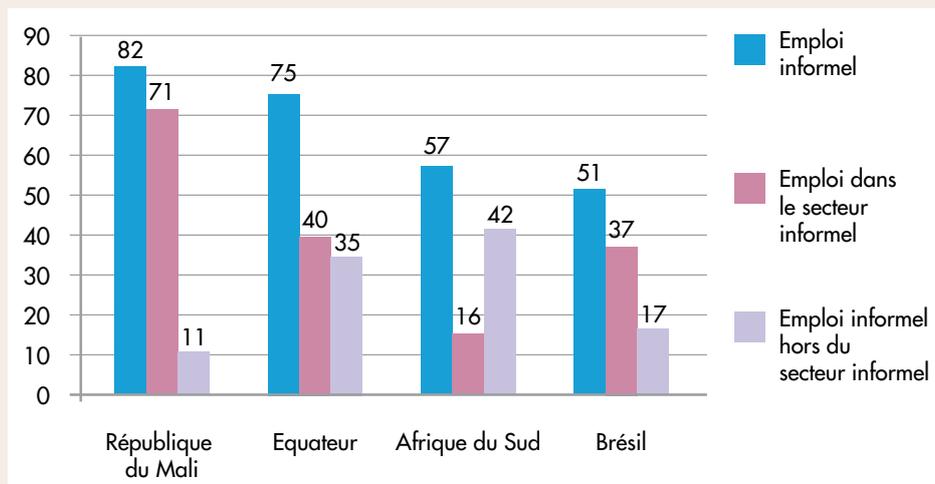
Dans l'espoir de réduire les problèmes de comparabilité et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données, le BIT, en collaboration avec les membres du Groupe de Delhi, a participé à une publication intitulée *Manual on Surveys of Informal Employment and Informal sector*. Ce manuel viendra étayer les avancées réalisées par la CIST et le Groupe de Delhi sur le cadre conceptuel permettant de mesurer le secteur informel et l'emploi informel, en présentant des concepts, des définitions et des méthodologies d'enquête qui recourent aux bonnes pratiques et à l'expérience.

L'importance qu'il y a à identifier l'emploi informel et distinguer les catégories qu'il renferme, est visible dans les constats notables faits à partir des statistiques sur l'emploi informel obtenues pour 12 pays:¹⁵

- **La part de l'emploi informel hors du secteur informel.** Comme indiqué précédemment, l'emploi informel hors du secteur informel peut être aussi pertinent, voire plus, que l'emploi dans le secteur informel. C'est par exemple le cas en Afrique du Sud, où l'emploi informel *hors* du secteur informel représentait 42 pour cent de l'emploi non agricole total alors que l'emploi informel *dans* le secteur informel s'élevait à 16 pour cent. (Voir la Figure ci-dessous.)
- **La part de l'emploi dans le secteur informel.** Dans la plupart des pays, la part des hommes et des femmes employés dans le secteur informel est inférieure à la part dans l'emploi informel, ce qui est compréhensible puisque le cadre de ce dernier est plus vaste. Il y a un pays, toutefois, dans lequel la part des personnes dans le secteur informel était en fait plus élevée que dans l'emploi informel. Cette exception est la Russie, où 11,9 pour cent de l'emploi non agricole total se trouve dans le secteur informel contre 8,6 pour cent dans l'emploi informel. Un examen plus approfondi montrerait que ce schéma tient au fait que de nombreux travailleurs dans le secteur informel sont en fait protégés juridiquement par un contrat de travail.
- **La part des femmes dans l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel.** Il est souvent admis que les femmes qui gagnent leur vie dans l'économie informelle sont plus nombreuses que les hommes, mais des statistiques précises montrent de grandes variations entre les pays lorsque la mesure de l'emploi dans le secteur informel est appliquée. Parmi les 12 pays objets de l'enquête, il n'y en eut que trois (Équateur, Mali et Afrique du Sud) dans lesquels les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être engagées dans le secteur informel. Un examen de la mesure élargie de l'emploi informel montre toutefois que la plupart des pays n'affichaient pas une part supérieure pour les femmes (à l'exception des économies de transition du Kirghizistan, de la Moldavie et de la Russie).

15 Ces 12 pays sont: Brésil, Équateur, Kirghizistan, Mali, Mexique, Moldavie, Panama, Pérou, Russie, Afrique du Sud, Turquie et Venezuela. Ces constats sont rapportés dans: Heintz, J. et G. Chang, 2007.

Emploi informel, emploi dans le secteur informel et emploi informel hors du secteur informel en tant que pourcentage de l'emploi non agricole total (2004).



Les données sur l'Équateur et le Brésil font référence aux zones urbaines uniquement. Les données pour le Brésil font référence à 2003 et sont des estimations du BIT fondées sur une combinaison de données officielles provenant de sources variées. Données classées par pourcentage d'emploi informel.

Source: Département de statistique du BIT.

■ **Sources des données.** En général, les données sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel peuvent être obtenues à partir d'une enquête de main-d'œuvre. Il suffit pour cela d'ajouter quelques questions à l'enquête pour un coût relativement faible. Sinon, certains pays conduisent des enquêtes spéciales de secteur informel, fondées sur une approche combinant des enquêtes de ménages et d'entreprises ou une approche de sondage/enquête économique ou institutionnel. D'autres sources incluent des enquêtes polyvalentes de ménages, des enquêtes de dépenses et de revenus des ménages, des enquêtes d'activités économiques ou d'industries ménagères, des enquêtes de petites et micro-entreprises et des estimations officielles fournies par les pays eux-mêmes.

Il convient de prendre certaines considérations en compte lors de l'utilisation d'une enquête de main-d'œuvre. En premier lieu, de nombreuses enquêtes de main-d'œuvre sont conçues pour collecter des informations uniquement sur le travail principal des sondés. Certaines activités informelles peuvent souvent constituer des emplois secondaires et elles n'apparaîtront pas dans l'enquête si aucune question spécifique ne porte sur les caractéristiques des emplois secondaires. En outre, des sondages spéciaux sur des activités pouvant ne pas être signalées en tant qu'emplois, comme le travail non rémunéré dans les entreprises familiales, le travail à domicile des femmes à leur compte et d'autres activités similaires, peuvent être nécessaires. Ensuite, l'enquête de main-d'œuvre mesure l'emploi sur une courte période de référence, normalement une semaine. De nombreuses activités professionnelles réalisées pendant cette période peuvent ne pas être représentatives de l'année complète, par exemple le travail saisonnier ou occasionnel. Dans ce cas, il faut soit utiliser une période de référence ou d'enquête plus longue soit actualiser fréquemment la mesure en réalisant des enquêtes trimestrielles, mensuelles ou continues. Ces limitations ainsi que leurs solutions seront abordées dans le *Manual* à paraître.

● Les défis que représente l'amélioration de la mesure de l'économie informelle sont directement liés à la nécessité d'améliorer la capacité des agences de statistiques et des ministères au niveau national

Le choix des sources de données dépend de l'objectif. Si, par exemple, le but est de produire un large éventail d'informations sur le secteur informel, y compris le nombre et les caractéristiques des entreprises impliquées, leurs activités de production, la création d'emplois, de revenu, les immobilisations en matériel, les conditions et contraintes selon lesquelles elles fonctionnent, etc., alors, une enquête spéciale de secteur informel sera nécessaire.

Un des plus grands défis en termes de développement de statistiques sur l'économie informelle est que dans de nombreux pays, notamment ceux où l'économie informelle est importante, la capacité à produire des statistiques est généralement faible. Cela est notamment un problème dans de nombreux pays en développement où les enquêtes de main-d'œuvre ne sont pas réalisées régulièrement du fait des contraintes liées aux ressources. Cela signifie que les défis que représente l'amélioration de la mesure de l'économie informelle dans son ensemble sont directement liés à la nécessité d'améliorer la capacité des agences de statistiques nationales et/ou des ministères du travail au niveau national.

■ **Mesure indirecte et indicateurs liés.** Lorsqu'aucune statistique nationale sur l'économie informelle n'existe, les chercheurs et responsables politiques recourent souvent à des mesures/indicateurs indirects pour faire naître des discussions sur le sujet. Les sous-sections suivantes présentent quelques exemples de telles approches.

● **Méthodologie résiduelle.**¹⁶ Il s'agit d'une méthode très simple mais controversée permettant d'estimer l'emploi informel à partir de données statistiques publiées. Le calcul consiste simplement à soustraire le nombre de personnes dans la main-d'œuvre non agricole obtenu par une enquête de main-d'œuvre (ou autre enquête de ménages présentant des données croisées par type d'activité économique (industrie), par situation d'emploi et par sexe) et le nombre d'employés obtenu dans une enquête institutionnelle représentative à l'échelle nationale, c'est-à-dire la mesure indirecte de l'emploi formel total. Les étapes d'estimation sont les suivantes:

- **Étape 1:** à partir d'une enquête de main-d'œuvre ou d'une estimation provenant d'une autre source, déterminer la *main-d'œuvre non agricole totale*.
- **Étape 2:** à partir d'une enquête institutionnelle, d'un recensement de l'économie ou des registres administratifs où sont inscrites les sociétés et autres entreprises du secteur formel, déterminer le *nombre d'employés formels*. Dans la mesure où les recensements de l'économie n'incluent pas les fonctionnaires et les forces armées, il sera nécessaire d'obtenir une estimation des fonctionnaires auprès d'une autre source.
- **Étape 3:** soustraire les employés formels (2) de la main-d'œuvre non agricole totale (1) pour obtenir *l'emploi informel total*.

Pour évaluer l'emploi informel, les estimations sont imprécises et relèvent plus de la méthodologie approximative. Nombreux sont les arguments soulignant les imprécisions de cette approche notamment la validité du mélange des sources de données et le fait que la main-d'œuvre non agricole soit une mesure de tous ceux qui constituent la population active et non de tous ceux qui travaillent *réellement*.

Un problème majeur avec la méthode résiduelle est qu'elle suppose qu'il n'y a pas d'emploi formel dans les entreprises du secteur informel et qu'aucun emploi informel n'est enregistré statistiquement dans les entreprises du secteur formel. En fonction du pays et du système statistique, ces deux hypothèses peuvent être fausses.

¹⁶ Voir la section Ressources pour accéder à: BIT 2002, *Femmes et hommes dans l'économie informelle: un aperçu statistique*.

Toutefois, étant donné le choix entre absence de données et estimation approximative, la méthode résiduelle peut s'avérer utile lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention sur un problème. Un rapport du BIT en 2002 utilisa cette méthode de production d'estimations pour 35 pays avec des résultats intéressants sur la ventilation par sexe.¹⁷

- **Emploi vulnérable.** L'emploi vulnérable est un indicateur visant à identifier la vulnérabilité en établissant un lien entre qualité du travail et situation d'emploi. Il existe deux catégories principales de situation d'emploi: (i) les travailleurs salariés et (ii) les indépendants, cette dernière catégorie étant constituée des indépendants avec des employés (c.-à-d. les employeurs), des travailleurs à leur compte (c.-à-d. les indépendants sans employés), des membres de coopératives de producteurs et des travailleurs familiaux contribuants. Les travailleurs vulnérables sont mesurés en additionnant les travailleurs à leur compte et les travailleurs familiaux contribuants dans la mesure où ces deux groupes sont moins susceptibles de faire l'objet de régimes formels de travail.¹⁸ Dans les pays en développement notamment, les travailleurs à leur compte sont généralement associés aux activités informelles telles que l'agriculture de subsistance et le petit commerce, alors que les travailleurs familiaux contribuants sont généralement non rémunérés et moins susceptibles de bénéficier d'une protection sociale officielle et de s'engager dans le dialogue social que leurs homologues salariés.¹⁹

La correspondance entre emploi vulnérable et emploi informel est inexacte; l'emploi vulnérable peut au mieux être décrit comme un sous-ensemble de l'emploi informel dans la mesure où il n'inclut pas les employés occupant un emploi informel (qui peuvent être plus vulnérables que les travailleurs à leur compte ou les travailleurs familiaux contribuants), les employeurs des entreprises informelles ou les membres des coopératives informelles de producteurs. Cependant, lorsque d'autres mesures statistiques de l'emploi informel font défaut, les pays peuvent souhaiter envisager d'utiliser l'indicateur comme substitut pour identifier au moins une partie des travailleurs «vulnérables» à l'informalité.

- **Travailleurs pauvres.** Travailleurs pauvres établit un lien entre rémunération et qualité du travail. L'OIT définit les travailleurs pauvres comme des personnes qui travaillent mais gagnent moins que 1,25 USD par membre du foyer, mais plusieurs autres définitions ont été formulées, plus particulièrement par la Banque Mondiale.²⁰ La mesure donne une image du travail décent, car si le travail d'une personne ne garantit pas un revenu suffisamment élevé pour la sortir de la pauvreté, alors ce travail ne remplit pas la condition de revenu d'un travail décent et il est probable que d'autres conditions également ne sont pas remplies (y compris l'absence de protection inhérente au secteur informel).²¹ Il convient toutefois de ne pas oublier qu'il n'y a pas de relation claire entre emploi informel et travailleurs pauvres. Les gens travaillant dans l'économie informelle ne sont pas tous pauvres et les personnes pauvres employées ne travaillent pas toutes dans l'économie informelle.

● L'emploi vulnérable est un indicateur visant à identifier la vulnérabilité en établissant un lien entre qualité du travail et situation d'emploi

● La mesure des travailleurs pauvres donne une image du travail décent: si le travail d'une personne ne garantit pas des revenus suffisants pour échapper à la pauvreté, alors d'autres conditions du travail décent ne sont probablement pas remplies

17 Ibid.

18 BIT 2007a, «Travail décent et objectifs du millénaire pour le développement: description et analyse d'une nouvelle cible» dans *Indicateurs clés du marché du travail, 5e édition*, Genève.

19 Voir la section Ressources pour accéder à: BIT, 2007b. «Évaluer l'emploi vulnérable: le rôle des indicateurs de statuts et de secteurs» dans *Indicateurs Clés du Marché du Travail, 5e édition*, Genève.

20 Pour plus de détails, voir Majid, N. 2001, «*The size of the working poor population in developing countries*», exposé sur le Document de l'emploi N° 16, BIT, Genève.

21 BIT 2007, «Travail décent et objectifs du millénaire pour le développement: description et analyse d'une nouvelle cible» dans *Indicateurs clés du marché du travail, 5e édition*, Genève.

La part d'emploi vulnérable dans l'emploi total et le taux de travailleurs pauvres ont tous deux été retenus en tant qu'indicateurs pour mesurer l'évolution vers la cible 1B des objectifs du millénaire pour le développement, « Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ». ²² Mais aucun indicateur n'identifie l'essence du concept d'économie informelle, ignorant en particulier les formes croissantes d'informalisation qu'il est possible de séparer de la rémunération et de la situation d'emploi, telles que les travailleurs salariés dans les entreprises formelles. En conséquence, la liste d'indicateurs cibles ne permet toujours pas d'identifier une composante forte de ce qui constitue une évolution vers le travail décent pour tous, à savoir la diminution de la part de l'emploi informel. Ces faiblesses montrent le besoin accru de statistiques meilleures et plus nombreuses sur l'économie informelle.

Des données récentes jettent une nouvelle lumière sur l'importance de l'économie informelle

Emploi informel

En 2011, le Département de statistique du BIT a publié de nouvelles statistiques sur les dimensions de l'emploi informel dans son rapport: *Statistical Update on Employment in the Informal Economy*. À l'aide de données provenant de 46 pays à revenu intermédiaire et faible, le rapport a démontré que cinq pays (Inde, Brésil, Mexique, Vietnam et Pakistan) concentrent trois-quarts de l'emploi informel total estimé pour ce groupe de pays. Dans onze pays, l'emploi informel représente au moins deux-tiers de l'emploi non agricole. Les pourcentages d'emploi informel les plus faibles sont relevés dans les pays d'Europe de l'Est et centrale. À l'exception de deux pays, le nombre de personnes employées dans le secteur informel dépasse celui des emplois informels hors du secteur informel. La grande majorité de l'emploi informel serait donc concentré dans le secteur informel de ces pays.

Dans plus de la moitié des 44 pays qui ont fourni des données ventilées par sexe, les femmes sont largement majoritaires par rapport aux hommes dans l'emploi informel en termes de pourcentage d'emplois non agricoles. Toutefois, la majorité des pays affichent des proportions de l'emploi du secteur informel plus élevées d'hommes que de femmes dans l'emploi non-agricole. La corrélation entre l'emploi informel et le revenu par habitant est négative et positive avec la pauvreté dans tous les pays.

Pour plus de détails, voir http://laborsta.ilo.org/sti/DATA_FILES/20110610_Informal_Economy.pdf

Travailleurs domestiques

En 2011, de nouvelles estimations mondiales et régionales du nombre de travailleurs domestiques ont été publiées dans la note d'information 4 du BIT : *Estimations mondiales et régionales concernant les travailleurs domestiques*. Sur la base des statistiques officielles de 117 pays et territoires, ce rapport présente une nouvelle estimation de 52,6 millions de travailleurs domestiques à l'échelle mondiale en 2010, dont la majorité (près de 83 pour cent) sont des femmes.

Pour plus de détails, voir http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_159558.pdf

La note d'information ci-dessus sera complétée par une analyse beaucoup plus détaillée des estimations du nombre de travailleurs domestiques à publier par le BIT en 2012. Le rapport ne comportera pas seulement une analyse fouillée de l'importance du travail domestique mais fournira également de nouvelles informations au sujet de la portée des protections juridiques dans le monde qui donnera donc une indication de certains aspects du niveau d'informalité dans le travail domestique.

Voir BIT (2012), '*Les travailleurs domestiques dans le monde. Statistiques régionales et mondiales et étendue de la protection juridique*' (Genève)

Données nationales produites à l'aide de mesures directes de l'économie informelle

En 2013, le BIT et WIEGO publieront de nouvelles données au sujet de l'économie informelle qui utiliseront pour la première fois des estimations directes provenant de quelque 47 pays. Cette nouvelle compilation de statistiques représente un pas en avant important par rapport à la publication antérieure du BIT en 2002 *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*. Cette dernière publication reposait sur des mesures subsidiaires et indirectes de l'informalité car aucune définition statistique de l'emploi informel n'existait à l'époque. Les améliorations dans la collecte des données et l'analyse qui sont décrites dans cette note technique portent désormais leurs fruits et révèlent la véritable importance, la composition et les caractéristiques de l'économie informelle.

Voir BIT et WIEGO (à paraître) *Women and Men in the informal economy 2012: A Statistical Picture*.



Salon de coiffure improvisé, Colombie.

La présente section propose une liste de ressources (publications utiles, directives statistiques, compilations statistiques) permettant au lecteur d'approfondir la question, ainsi que des outils de formation. Une bibliographie de références dans le texte est présentée à la suite. Il se peut que les informations de ces deux parties fassent double emploi

Publications utiles

Hussmanns, R. 2004, *Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment*, Document d'intégration N° 53, BIT, Genève.

http://secgen.comunidadandina.org/andestad/adm/upload/file/empleo_informal.pdf

BIT 2002, *Travail décent et économie informelle*; rapport du Directeur général; Conférence internationale du Travail, 90^e session; rapport VI; Bureau International du Travail, 2002, Genève.

<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf>

BIT 2002, Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Bureau International du Travail, 2002, Genève.

<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf>

BIT et OMC 2009, *Mondialisation et emploi informel dans les pays en développement*, Genève.

http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/jobs_devel_countries_f.pdf

Directives statistiques

Delhi Group

<http://www.mospi.gov.in>

Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, adoptée par la 17^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève, 2003.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087624.pdf

Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, adoptée par la 15^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève, 1993.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087485.pdf

Compilations de statistiques

BIT et WIEGO (à paraître), *Women and Men in the informal economy 2012: A Statistical Picture*.

BIT 2009, *Indicateurs clés du marché du travail*, 6^e édition, tableau 7, Emploi dans le secteur informel, BIT, Genève.

<http://kilm.ilo.org/KILMnet/>

BIT 2008, *Panorama Laboral America Latina y El Caribe*, Oficina Regional para América Latina y el Caribe, Lima.

<http://www.oitchile.cl/pdf/panorama08.pdf>

BIT 2002, *ILO compendium of official statistics on employment in the informal sector*, BIT, Genève.

<http://www.ilo.org/stat/lang-fr/index.htm>

BIT 2002, *Femmes et hommes dans l'économie informelle: image statistique*, Secteur de l'emploi, Genève.

<http://www.ilo.org/dyn/infoecon/docs/441/F596332090/women%20and%20men%20stat%20picture.pdf>

BIT 2011, Statistical Update on Employment in the Informal Economy.

http://laborsta.ilo.org/sti/DATA_FILES/20110610_Informal_Economy.pdf

BIT 2011, Note d'information 4 du BIT, Estimations mondiales et régionales concernant les travailleurs domestiques.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_159558.pdf

BIT 2013, Domestic Workers Across the World: Global and regional statistics and the extent of legal protection, Genève.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_173363.pdf

Outils

OCDE/FMI/OIT/CIS STAT 2002, *Mesurer l'économie non observée: manuel*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

<http://www.oecd.org/dataoecd/16/16/2389461.pdf>

BIT 2012, *Manual on Surveys of Informal Sector and Informal Employment*.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_182300.pdf

Pour plus d'informations, voir le site web du Département de statistique du BIT: <http://www.ilo.org/stat/lang--fr/index.htm> et les indicateurs clés du BIT sur le marché du travail (ICMT) site web <http://www.ilo.org/empelm/lang--fr/index.htm>

Références

Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, adoptée par la 17^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, 2003, Genève.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087624.pdf

Heintz, J et G. Chang 2007, «*Statistics on employment in the informal sector and informal employment: A summary of updated estimates from the ILO Bureau of Statistics database*» Ouvrage non publié, préparé pour le Département des politiques de l'emploi, BIT, Genève.

Husmanns, R. 2004, *Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment*, Document d'intégration N° 53, BIT, Genève.

BIT 1991, *Le dilemme du secteur informel*, Genève.

BIT 2002, *Travail décent et économie informelle*; rapport du Directeur général; Conférence internationale du Travail, 90^e session; rapport VI; Bureau International du Travail, Genève.

BIT 2002, Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Bureau International du Travail, 2002, Genève.

<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf>

BIT 2002, *Femmes et hommes dans l'économie informelle: image statistique*, Secteur de l'emploi, Genève.

BIT 2002, *ILO compendium of official statistics on employment in the informal sector*, Bureau de statistique, Genève.

BIT 2007, «*Travail décent et objectif du millénaire pour le développement: description et analyse d'une nouvelle cible*» dans *Indicateurs clés du marché du travail*, 5^e édition, Genève.

BIT 2007, «*Évaluer l'emploi vulnérable: le rôle des indicateurs de statuts et de secteurs*» dans *Indicateurs clés du marché du travail*, 5^e édition, Genève.

BIT 2009, *Indicateurs clés du marché du travail*, 6^e édition, tableau 7, Emploi dans le secteur informel, Genève.

Majid, N. 2001, «*The size of the working poor population in developing countries*» Document de l'emploi, N° 16, BIT, Genève.

OECD/IMF/ILO/CIS STAT 2002, *Mesurer l'économie non observée: manuel*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, adoptée par la 15^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève, 1993.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087485.pdf



Jeune homme transportant des bananes pour vendre au marché, Cambodge.

Table des matières:

Remerciements / Avant-propos / Préface / Comment utiliser ce guide / Acronymes

PARTIE I: Les concepts

1. Travail décent et économie informelle

1.1 Questions conceptuelles clés

2. Mesure de l'économie informelle

2.1 Relever les défis statistiques

PARTIE II: Politiques d'appui aux transitions vers la formalité

3. Stratégies de croissance et création d'emplois de qualité

3.1 Modèles de croissance économique et économie informelle

4. Le cadre réglementaire et l'économie informelle

(A) Normes internationales du travail

4.a1 Cadre réglementaire et l'économie informelle: définir un socle social pour tous les travailleurs

4.a2 Normes internationales du travail: pour que la loi s'étende aux travailleurs non protégés

4.a3 Comprendre la relation de travail et son impact sur l'informalité

(B) Groupes spécifiques

4.b1 Travailleurs domestiques: stratégies pour surmonter les lacunes de la réglementation

4.b2 Travailleurs à domicile: réduire les vulnérabilités par l'extension et l'application de la loi

4.b3 Vendeurs ambulants: innovations en matière réglementaire

4.b4 Micro et petites entreprises (MPE), informalité et droit du travail: réduire les lacunes en matière de protection

4.b5 Stratégies pour transformer le travail non déclaré en travail réglementé

(C) Administration du travail

4.c1 Administration du travail: surmonter les défis pour atteindre l'économie informelle

4.c2 Inspection du travail et économie informelle: des innovations à portée de main

5. Organisation, représentation et dialogue

5.1 Dialogue social: promouvoir la bonne gouvernance dans l'élaboration des politiques en matière d'économie informelle

5.2 Le rôle des organisations d'employeurs et des associations de petites entreprises

5.3 Syndicats: atteindre les populations marginalisées et exclues

5.4 Coopératives: un tremplin pour sortir de l'informalité

6. Promotion de l'égalité et lutte contre la discrimination

6.1 Promouvoir l'autonomisation des femmes: sortir de l'informalité par la voie sexospécifique

6.2 Travailleurs migrants: cadres politiques pour une migration régulée et formelle

6.3 Handicap: des approches inclusives pour un travail productif

7. Entrepreneurat, renforcement des capacités et finance

7.1 Entreprises informelles: soutiens à la politique d'encouragement à la formalisation et à la mise à niveau

7.2 Amélioration des compétences et employabilité: faciliter l'accès à l'économie formelle

7.3 Microfinance: stratégies ciblées pour sortir de l'informalité

8. Extension de la protection sociale

8.1 Etendre la couverture de sécurité sociale à l'économie informelle

8.2 VIH/Sida: mettre fin à la discrimination et à l'exclusion économique

8.3 Etendre la protection de la maternité à l'économie informelle

8.4 La garde des enfants: un soutien essentiel à l'amélioration des revenus

9. Stratégies de développement local

9.1 Développement local: Mécanismes de soutien intégré pour sortir de l'informalité